



Comité d'estuaire du 5 avril 2017 à Camoël

Compte-rendu de la réunion

Ordre du jour :

1. Présentation du schéma de navigation durable sur le bassin de navigation baie de Vilaine - Vilaine maritime (30' ; Bruno LE BORGNE – Flore SALAÜN)
2. Déchets plastiques sur le littoral : bilan des pratiques en Baie de Vilaine et pistes d'actions (45' ; Jean-Claude MENARD - Aurore LE BRETON, IAV)
3. Questions diverses (25')
 - ✓ L'enlèvement des étoiles de mer (Syndicat Mytilicole de Pénestin)
 - ✓ Le projet de réduction de la vulnérabilité des chantiers conchylicoles aux submersions marines (IAV)
 - ✓ Les actions / projets en cours et leur pilotage (IAV / référents)

Étaient présents :

Bernard AUDRAN	Maire d'Ambon, représentant du PNRGM et VP Qualité de l'eau au comité d'estuaire
Jean-Pierre ARRONDEAU	Directeur Général Adjoint - Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine - EPTB Vilaine
Guy BECHAUX	Association Nautique de Foleux
Gilles BELLENGUEZ	Association des Usagers du Port de La Roche Bernard
Colette BENOIT	Adjointe au maire de Marzan - VP Comité d'estuaire
X-P BOULANGER	Conseiller délégué Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Arno BRINGER	Association Estuaires Loire Vilaine
Jean-Paul BROUSSEAU	Adjoint au maire de St Molf
Alain ANGIBAUD	Association Nautique de Foleux
Romain CHAUVIERE	Directeur adjoint service Eau Conseil départemental du Morbihan
Muriel CLERY	Conseillère municipale de Damgan
Jean-Jacques COLIN	Conseiller Municipal Férel
Jean CUDENNEC	Association « Eau et rivières de Bretagne »
Bénédicte DAWID	Stagiaire MASTER 2 Economie circulaire - EPTB Vilaine
Etienne DERVIEUX	Association « Eau et rivières de Bretagne »
Jean-François DEGROOT	Association des Usagers du Port de La Roche Bernard
Bénédicte DUPÉ	Association « Entre Mès et Vilaine »
Marie-Armelle ECHARD	Association « Entre Mès et Vilaine »
Bruno EVAIN	Mytiliculteur à Pénestin (Syndicat conchylicole de Penestin)
Thierry EVENO	Vice-président Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Alain GUIHARD	Conseiller départemental du Morbihan et Maire de Nivillac
Bernard JACOB	Adjoint au maire de Sarzeau
Jean-Luc JEGOU	Directeur Général des Services - EPTB Vilaine
Bruno LE BORGNE	1 er Vice-président d'Arc Sud Bretagne - VP Comité d'estuaire
Aurore LEBRETON	Chargée de mission « Inventaires cours d'eau » et littoral - EPTB Vilaine
Guy LE GAL	Président du Comité d'Estuaire et Maire d'Assérac
Bernard LE GUEN	Maire de Camoël
Gaëlle LE ROUX	Direction Eau Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Jean-Claude MENARD	Association Estuaires Loire Vilaine – Référent Commission Qualité de l'eau et des milieux
Jean-François MORIN	Syndicat conchylicole de Penestin
Frédéric NICOLAZO	Syndicat conchylicole de la rivière de Penerf
Marie-Roberte PERRON	Présidente Association « Les Amis de Kervoyal »

Claire-Lise PERRONNEAU

Ass. DGA, Politique de bassin, Milieux naturels et SAGE Vilaine -
EPTB Vilaine

Jean-Baptiste PIGOT

Conseiller Municipal de Marzan

Flore SALAÛN

Chargée de mission Estuaire/Baie de Vilaine - EPTB Vilaine

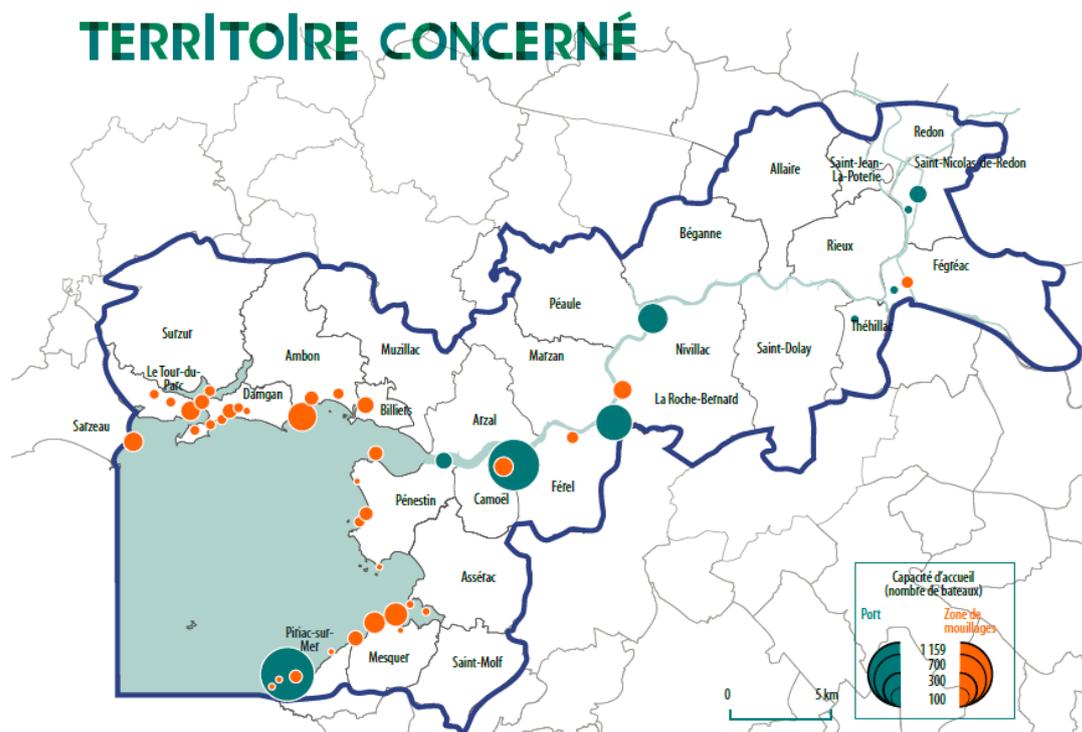
Véronique VERON

Service Voies navigables Région Bretagne

1. PRESENTATION DU SCHEMA DE NAVIGATION DURABLE BAIE DE VILAINE – VILAINE MARITIME

Présentation par Bruno Le Borgne, VP du Comité d'estuaire en charge du projet sur la navigation et Flore Salaün, Chargée de mission à l'IAV.

Le schéma de navigation durable dans le bassin de navigation « Baie de Vilaine-Vilaine maritime » est maintenant finalisé. L'objectif de ce projet est d'optimiser la navigation et d'en maîtriser les impacts, dans le cadre d'un développement durable de cet usage et plus globalement de la baie de Vilaine.



A partir de l'état des lieux et du diagnostic co-construits en 2015, des objectifs et les actions visant à les atteindre ont été définis en 2016. Ils se traduisent sous forme d'une charte d'engagement et d'un plan d'actions précis et territorialisé. La charte est destinée à être signée par tous les acteurs concernés par la navigation sur le sous-bassin.

Cette étude a permis un réel apport de connaissance sur la navigation avec :

- Un atlas des ports et zones de mouillages,
- Un atlas des cales et accès à l'eau,
- Une base de données géoréférencée,
- Un rapport d'état des lieux,

- Des points forts / faibles par entité du bassin,
- Une connaissance des pratiques des usagers.

Tous ces éléments seront bientôt disponibles sur le site internet de l'IAV.

Trois grands objectifs ont été fixés au sein de la charte :

1. Concilier la pratique des activités nautiques avec le maintien de la qualité de l'eau et des milieux
2. Améliorer les conditions de navigation et faciliter la continuité de navigation de Redon jusqu'à la mer
3. Instaurer une gouvernance territoriale de projet pour une meilleure coordination

Ces trois grands objectifs ont été déclinés en 13 objectifs opérationnels détaillés dans la charte. Des actions concrètes et localisées correspondent à ces 13 objectifs opérationnels dans un plan d'actions à l'échelle du bassin de navigation. Ce plan d'actions permettra de piloter la mise en œuvre des différentes actions.

Les signataires de la charte sont les suivants :

- Le propriétaire du domaine public fluvial
- Les intercommunalités du bassin de navigation
- Les organismes gestionnaires, concessionnaires ou exploitants des ports ou des mouillages
- Les usagers : associations plaisances, organismes représentant les conchyliculteurs et les pêcheurs
- La structure propriétaire du barrage d'Arzal et porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine
- Les professionnels du nautisme
- Les principaux organismes financeurs des actions liées à la charte

La Région Bretagne (Mme Veron pour Mme Gallo) a annoncé en séance qu'elle serait signataire de cette charte, qui va dans le sens des actions menées par la Région.

Les représentants des plaisanciers ont demandé à intégrer l'UNAN 56 (Union des Associations de Navigateurs du Morbihan) aux réflexions de réduction des impacts de la navigation sur la qualité de l'eau. Cet organisme travaille d'ores et déjà sur des solutions innovantes pour réduire les problématiques liées au carénage.

Un point d'attention a été émis par rapport au pilotage de cette charte, qui ne devra pas faire doublon avec le Comité d'estuaire (la majorité des signataires sont membres du Comité d'estuaire). Ce point sera regardé avec attention, et une réponse sera apportée.

Une signature officielle de la charte est prévue pour début juillet 2017, et une première réunion du Comité de pilotage pour septembre. En attendant seront lancés les axes de travail suivants : le carénage, la sensibilisation des usagers, la gestion des espèces invasives, et l'étude approfondie de l'impact des éclusages sur la salinité en amont du barrage.

Le support présenté est disponible sur le site internet de l'IAV. La charte a été distribuée en séance, elle est également disponible sur le site internet de l'IAV.

2. DECHETS PLASTIQUES SUR LE LITTORAL : BILAN DES PRATIQUES EN BAIE DE VILAINE ET PISTES D' ACTIONS

Présentation par Jean-Claude Ménard, référent de la Commission Qualité des Milieux, et Aurore Le Breton, Chargée de mission à l'IAV.

Tout d'abord, il a été annoncé au Comité d'estuaire que les Commission Qualité de l'Eau et Qualité des Milieux ont été fusionnées étant donné les connexions entre les différents sujets et actions à mener. La qualité écologique de l'eau est en effet étroitement liée à sa qualité bactériologique et chimique.

Une introduction sur l'impact des microplastiques sur l'environnement a été réalisée par Jean-Claude Ménard. Il a notamment montré que les microplastiques se retrouvent dans le réseau trophique marin : poissons, moules,... Ils sont par ailleurs vecteurs pour d'autres polluants. Une présentation plus détaillée a été réalisée lors de la Commission Qualité de l'Eau et des Milieux du 23 mars dernier, disponible sur le site internet de l'IAV.

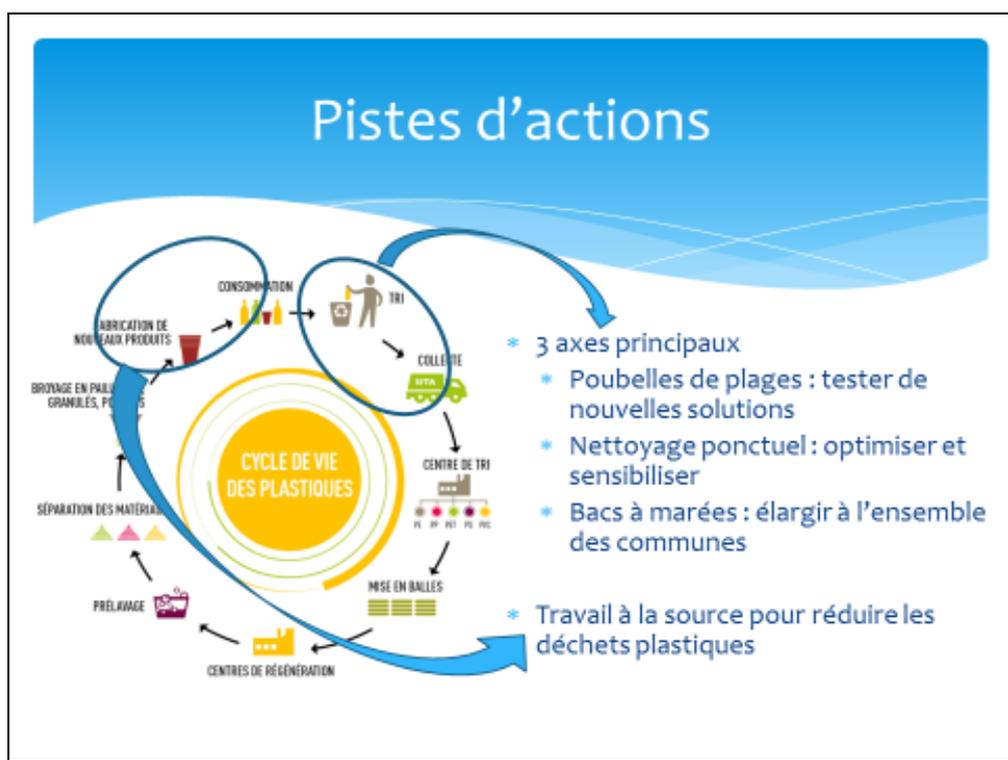
Face à ce constat, des actions à l'échelle de la Baie de Vilaine ont été proposées par la Commission Qualité de l'Eau et des Milieux, sur la base d'un bilan des actions menées actuellement par certaines communes. Les actions se concentrent majoritairement sur la collecte des déchets sur les plages :



Les moyens existants actuellement en baie de Vilaine pour collecter les plastiques sont les suivants :

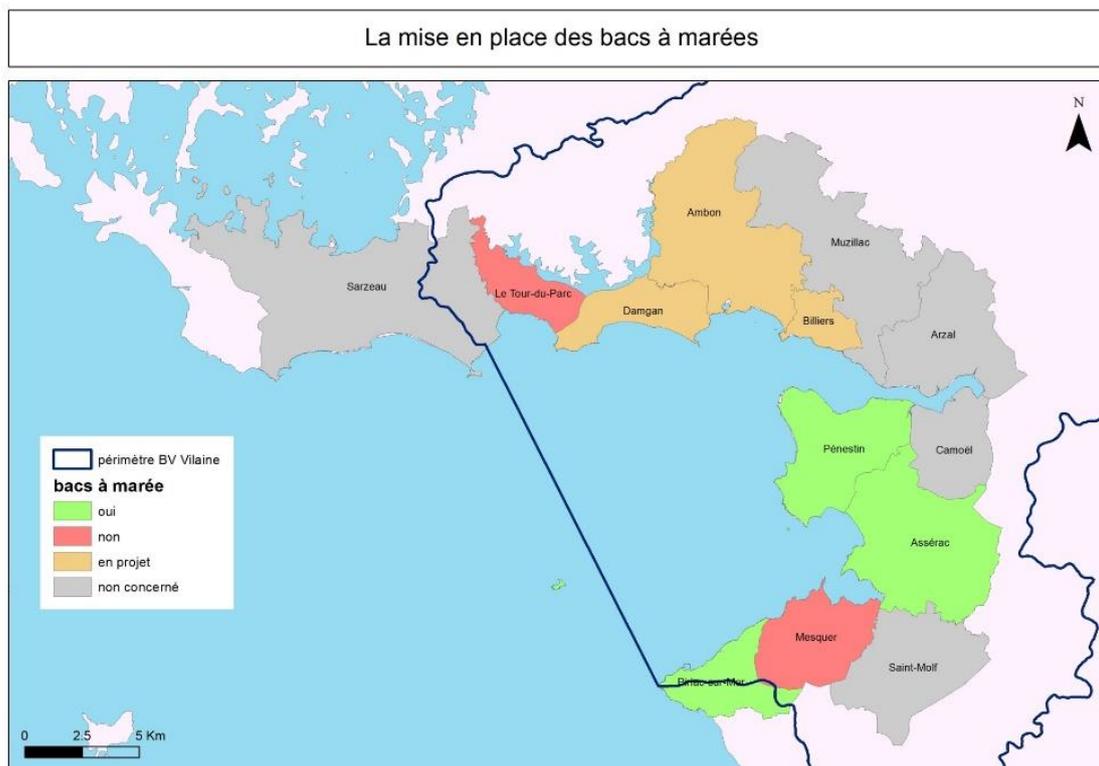
- * La gestion des laisses de mer
- * Les poubelles de plage
- * Les nettoyages ponctuels
- * Les « bacs à marées »

Le détail est disponible sur le support présenté en séance. Le plan d'actions proposé est schématisé ci-après :



De façon plus détaillée :

Axe	Action	Planning
Poubelles de plage	Travail avec les communes pour une éventuelle évolution	Automne 2017
Nettoyages ponctuels	Pour chaque commune : analyse critique des ramassages, ciblage des plages les plus impactées (priorisation) Continuer / développer les nettoyages ponctuels, communiquer, sensibiliser	Automne 2017
Bacs à marée	Accompagnement des communes avec bacs : Mise en place d'un protocole de suivi Panneau d'information identique	Pour l'été 2017
	Élargir aux communes volontaires : Préparer la mise en place des bacs Retour d'expérience des 3 communes	Automne 2017
Réduction des déchets à la source	Avec le CRC, les syndicats conchylicoles,... : Essais de filet de catinage biodégradable : assurer une veille Encourager les bonnes pratiques : mobiliser les pêcheurs et conchyliculteurs	Automne 2017



Localisation des communes ayant mis en place des bacs à marée

Des discussions ont eu lieu concernant la provenance de certains déchets plastiques (de style coton tiges). Une réponse sera apportée au Comité d'estuaire dès que possible.

Il a été également été rappelé l'importance d'une bonne gestion des eaux pluviales qui peuvent constituer un apport important de plastiques.

Des actions peuvent également être menées en lien avec la sensibilisation lors de la pêche à pied, avec un ramassage des déchets lors de la pêche.

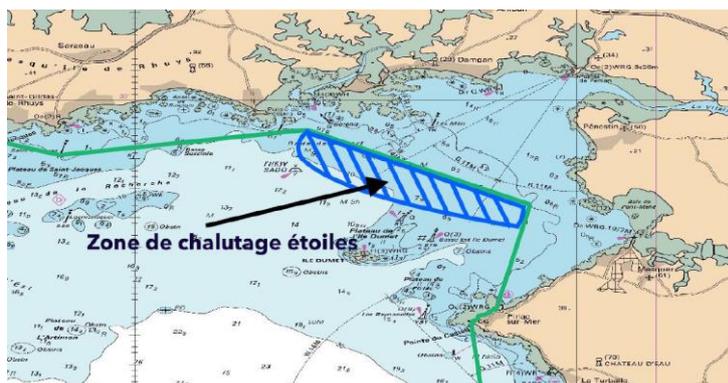
Les supports présentés sont disponibles sur le site internet de l'LAV.

2. QUESTIONS DIVERSES

2.1. L'enlèvement des étoiles de mer (Syndicat Mytilicole de Pénestin)

Mr EVAIN du Syndicat Mytilicole de Pénestin, a présenté l'action qui est en train d'être menée par rapport à la problématique d'invasion des étoiles de mer dans l'estuaire de la Vilaine : le Plan Anti Etoiles 2017.

Une action collective a été mise en place en 2017 entre les pêcheurs et conchyliculteurs pour endiguer la problématique des étoiles de mer : des chalutages d'étoiles de mer en sortie d'estuaire (cf carte ci-après).



Il est prévu de prélever 300 tonnes d'étoiles en 2017, qui représentent environ 10 millions d'étoiles. Le coût est estimé à 100 000 euros (avec un financement espéré par le FEAMP à hauteur de 60%). Le syndicat travaille avec Suez pour la valorisation des étoiles, mais cela reste encore compliqué. Il est prévu de recommencer en 2018, la question des financements reste néanmoins posée.

Le débit de la Vilaine, lié aux faibles pluviométries hivernales, est actuellement très faible (environ 20 m³/s) et ne permet pas de créer des dessalures importantes dans l'estuaire et la baie de Vilaine, ce qui explique la présence importante des étoiles en sortie et même dans l'estuaire de la Vilaine.

Des échanges ont eu lieu par rapport à une demande de lâchers d'eau douce : plus souvent et/ou plus ciblés, les étoiles de mer étant très sensibles aux dessalures. Il a tout d'abord été rappelé que le barrage d'Arzal ne peut pas faire de réels « lâchers », car il n'est pas prévu pour stocker de grands volumes d'eau en amont (comme les barrages de montagne par exemple). Une ouverture ponctuelle du barrage à un moment donné où les étoiles seraient plus vulnérables a été débattu, cependant les étoiles pondant régulièrement des centaines d'œufs, il n'est pas possible d'identifier un moment « clé » qui pourrait toutes les détruire. Par ailleurs, étant donné le débit de la Vilaine, la dessalure serait très faible et n'impacterait sûrement pas la sortie de l'estuaire.

Il a également été rappelé que les prélèvements effectués dans la Vilaine pour l'alimentation en eau potable sont de l'ordre de 60 000 m³/jour en ce moment, et peuvent aller ponctuellement jusqu'à 90 000 m³/j en été. Pour des débits de Vilaine de 20 m³/s (soit 1 728 000 m³/j), les prélèvements maximum pour l'eau potable correspondent donc à 5% du débit de la Vilaine. Les prélèvements effectués pour l'eau potable ne représentent ainsi qu'une petite partie du débit de la Vilaine

Les supports présentés sont disponibles sur le site internet de l'IAV.

2.2. Le projet de réduction de la vulnérabilité des chantiers conchylicoles aux submersions marines (IAV)

Face aux enjeux liés au changement climatique sur le littoral, et la montée des eaux correspondante, il a été proposé au Comité d'estuaire de travailler sur la réduction de la vulnérabilité des chantiers conchylicoles. Ces derniers doivent en effet maintenir leur activité sur le littoral : il leur faudra anticiper et s'adapter. En baie de Vilaine, 83 bâtiments conchylicoles sur 118 sont concernés ; il s'agit donc d'un enjeu majeur dans les années à venir.

Il a été proposé de travailler sur la base de diagnostics individuels pour proposer ensuite des solutions techniques et organisationnelles, individuelles ou collectives. Le projet sera présenté au Comité Régional Conchylicole Bretagne Sud puis aux syndicats locaux pour une mise en œuvre avec les conchyliculteurs volontaires.

Les membres du Comité d'estuaire ont acté le projet. Un avancement sera réalisé tout au long du projet.

2.3. Les actions / projets en cours et leur pilotage (IAV / référents)

Des interrogations sur le fonctionnement des Commissions thématiques ont été relayées en Comité d'estuaire. Quelques membres se sont questionnés sur le rôle des commissions, leur organisation, le lien entre elles,...

Ce sujet n'a pas fait émerger de nouvelles propositions d'amélioration du fonctionnement.

Les supports présentés sont disponibles sur le site internet de l'IAV.

NB : Ce compte-rendu est téléchargeable sur le site Internet de l'IAV (<http://www.eptb-vilaine.fr>) ainsi que l'ensemble des diaporamas présentés lors de ce Comité d'Estuaire.